

Colmar, le 26 janvier 2022,

Depuis de très nombreuses années les CTL Emplois à la DDFiP68 se suivent et se ressemblent, encore des suppressions d'emploi, toujours des suppressions d'emploi.

Systématiquement considérés comme un coût, responsable de l'augmentation des dépenses et de la dette publique, le nombre de fonctionnaires reste visiblement la seule variable d'ajustement et plus particulièrement au Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance où le nombre de suppressions d'emplois est colossale.

Pourtant, la période que nous vivons n'a jamais mis autant en évidence le manque criant de personnels.

Tout au long de cette crise sanitaire qui n'en finit plus, la DGFIP a tenu un rôle majeur dans la continuité du service public et remis en avant, si besoin en était, toute l'importance des services publics.

Le ministre de l'Économie en saluant l'implication des agents a lui-même qualifié la DGFIP d'administration d'élite.

Cette énième instance sonne donc comme une véritable provocation et ne peut être que considérée comme indigne au regard des attentes et des droits des citoyens.

Mais ne soyons pas dupes, ce frêle intérêt à demi-mot du ministre n'est qu'un voile aux yeux des citoyens servant à masquer les saignées opérées dans les effectifs de nos services depuis plus de 10 ans.

Dans notre département, c'est encore 22 suppressions d'emplois qui se rajoutent aux 19 de l'année précédente.

Sur les cinq dernières années, nous arrivons à une suppression totale de 83 emplois.

Ne parlons même pas ici du fond de dotation pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents dont le seul réel intérêt est de détourner le regard des agents du réel enjeu financier qu'est la revalorisation du point d'indice.

Depuis de trop nombreuses années, les pertes de pouvoir d'achat pour les agents publics se cumulent. L'inflation ainsi que le gel de la valeur du point d'indice ont entraîné des milliers d'euros de perte.

Pour prendre conscience du montant de rémunération perdu du fait de l'absence de mesures de revalorisations gouvernementales, Solidaires Finances Publiques a élaboré un outil qui permet d'observer la dépréciation du traitement indiciaire depuis 2010.

A titre d'exemple, pour un contrôleur de 2^{ème} Classe au 8^{ème} échelon cette perte mensuelle s'élève à 523,29 € et donc à 6 279,54 € par an.

Vol sur le pouvoir d'achat et suppressions d'emplois détériorent non seulement le service public mais aussi les conditions de vie au travail des agents.

Cette situation n'a que trop duré, Solidaires Finances Publiques exige d'une part, la revalorisation du point d'indice et d'autre part, l'arrêt immédiat des suppressions d'emploi.